



# Les dossiers du DFF en 2016

## 1<sup>er</sup> trimestre

### Finances de la Confédération

- **Plan financier:** Le Conseil fédéral a approuvé le message sur le programme de la législature 2015 à 2019. Les trois thèmes centraux que sont la prospérité, la cohésion et la sécurité définissent les grandes orientations de la politique fédérale pour les années à venir. Le programme de la législature aborde également le volet financier, sous la forme du plan financier 2017 à 2019 de la législature, et présente la stratégie pour le développement durable 2016 à 2019. (27.01.)
- **Compte 2015:** Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats du compte 2015 de la Confédération et fixé le cadre du prochain processus budgétaire. Alors que le budget indiquait un solde positif de 0,4 milliard, les finances fédérales affichent pour 2015 un excédent ordinaire de 2,3 milliards de francs, ce qui s'explique par une diminution des dépenses. Les perspectives budgétaires se sont légèrement améliorées par rapport au plan financier 2017-2019 de la législature. D'importants déficits subsistent toutefois pour les années 2018 et 2019. (17.02.)
- **Finances publiques suisses:** En 2014, les finances publiques sont dans le rouge pour la deuxième année consécutive. Comme les années précédentes, seules les assurances sociales peuvent compter sur un excédent important. En 2015, la situation devrait se détendre un peu, notamment en raison du résultat étonnamment bon de la Confédération. En 2016, le ralentissement conjoncturel dans le sillage de l'appréciation du franc devrait grever surtout les assurances sociales, alors que la situation des cantons pourrait s'améliorer. Compte tenu de la situation tendue, les administrations publiques ne pourront pas diminuer leur dette ces prochaines années. C'est ce qu'indiquent les nouveaux chiffres de la statistique financière. (29.02.)
- **Premier supplément:** Le Conseil fédéral a approuvé le premier supplément au budget 2016, par lequel il demande au Parlement d'ouvrir 22 crédits supplémentaires pour un montant total de 397 millions de francs. Ces crédits supplémentaires entraînent une hausse de 0,6 % des dépenses totales inscrites au budget pour l'exercice en cours. (23.03.)

### Messages du DFF approuvés / ordonnés par le Conseil fédéral

- **«Monnaie pleine»:** Le Conseil fédéral s'est prononcé contre l'initiative populaire «Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale!» (initiative dite «Monnaie pleine»). Il a justifié ce rejet en invoquant principalement les risques imprévisibles que la refonte du système monétaire demandée par les auteurs de l'initiative entraînerait pour le secteur financier et, par conséquent, pour l'ensemble de l'économie. Le Conseil fédéral ne présentera pas de contre-projet. (24.02.)
- **Imposition des réserves de terrain à bâtir en zone agricole:** Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la loi fédérale sur l'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles. Il a ainsi donné suite à une motion que le Parlement lui a transmise. En substance, tous les immeubles qu'une exploitation agricole ou sylvicole détient dans son actif immobilisé devraient être imposés de manière privilégiée, comme c'était le cas jusqu'en 2011. (11.03.)

## Dossiers internationaux

- **EAR avec Jersey, Guernesey, l'île de Man, l'Islande et la Norvège:** La Suisse et les dépendances de la Couronne britannique Jersey, Guernesey et l'île de Man, ainsi que l'Islande et la Norvège ont signé des déclarations communes visant à introduire l'échange réciproque et automatique de renseignements en matière fiscale (EAR). En application de la norme internationale relative à l'EAR, la Suisse, les dépendances de la Couronne britannique, ainsi que l'Islande et la Norvège entendent collecter, à partir de 2017, et échanger, à partir de 2018, les données bancaires, une fois que les bases légales nécessaires auront été mises en place dans les différents États. (20.01.)
- **Projet BEPS sur la fiscalité des entreprises:** Le Conseil fédéral a approuvé la signature par la Suisse de l'Accord multilatéral portant sur l'échange automatique des déclarations pays par pays («country-by-country reports»). Élaboré dans le cadre du projet BEPS de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la fiscalité des entreprises, cet accord définit la nature des informations échangées entre les États, relatives aux activités des entreprises multinationales présentes sur leur territoire. La Suisse décidera dans une phase ultérieure avec quels pays partenaires elle entend procéder à de tels échanges. (20.01.)
- **Le secrétaire d'État Jacques de Watteville restera négociateur en chef avec l'UE:** Jacques de Watteville, âgé de 64 ans, quittera son poste à la tête du Secrétariat d'État aux questions financières internationales à la fin du mois de juin 2016 pour raison d'âge. Après sa retraite, il continuera à exercer ses fonctions de négociateur en chef pour l'ensemble des dossiers négociés avec l'Union européenne, avec le titre de secrétaire d'État. (20.01.)
- **Comité des affaires fiscales de l'OCDE:** Le Comité des affaires fiscales de l'OCDE a nommé Christoph Schelling, ambassadeur et chef de la division Fiscalité du Secrétariat d'État aux questions financières internationales, membre de son bureau au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La durée de ce mandat est de trois ans. (22.01.)
- **WEF:** La rencontre qui s'est déroulée avec le ministre italien des finances, Pier Carlo Padoan, et la directrice générale du FMI, Christine Lagarde, a mis un terme à la série d'entretiens auxquels le conseiller fédéral Ueli Maurer a participé lors de l'édition 2016 du Forum économique mondial (World Economic Forum [WEF]). Face aux journalistes, le chef du Département fédéral des finances a dressé un bilan positif des très nombreuses discussions qu'il a eues à Davos avec ses interlocuteurs étrangers. (22.01.)
- **Exportations:** En 2015, après plusieurs années de croissance modérée, les exportations (- 2,6 %) et les importations (- 6,9 %) se sont contractées en termes nominaux. Avec 202,9 milliards de francs, les exportations ont néanmoins présenté leur 3<sup>e</sup> meilleur résultat. Dans le contexte du franc fort, les prix ont fortement baissé, notamment à l'importation. En termes réels, il en résulte un recul moins sévère tant à la sortie (- 0,7 %) qu'à l'entrée (- 0,5 %). La balance commerciale affiche un excédent record de 36,6 milliards de francs. (25.01.)
- **Rapport 2016 sur les questions financières et fiscales internationales:** La Suisse doit continuer à disposer de conditions-cadres optimales et propres à garantir la sécurité et la compétitivité de sa place financière, cette dernière devant apporter à l'avenir également une contribution déterminante à la prospérité du pays. Approuvé par le Conseil fédéral, le rapport annuel sur les questions financières et fiscales internationales informe des activités dans les domaines de la réglementation des marchés financiers, de l'engagement au sein d'organismes financiers internationaux et de la politique fiscale internationale de l'année 2015. Il donne aussi un aperçu des défis à venir. (29.01.)
- **EAR avec le Japon:** La Suisse a signé avec le Japon, un de ses principaux partenaires économiques, une déclaration commune visant à introduire l'échange réciproque et automatique de renseignements en matière fiscale (EAR). En application de la norme internationale relative à l'EAR, la Suisse et le Japon entendent collecter, à partir de 2017, et échanger, à partir de 2018, les données bancaires, une fois que les bases légales nécessaires auront été instituées dans les deux États. (29.01.)
- **EAR avec le Canada:** La Suisse a signé avec le Canada une déclaration commune visant à introduire l'échange réciproque et automatique de renseignements en matière fiscale (EAR). En application de la norme internationale relative à l'EAR, la Suisse et le Canada entendent collecter, à partir de 2017, et échanger, à partir de 2018, les

données bancaires, une fois que les bases légales nécessaires auront été instituées dans les deux États. (05.02.)

- **EAR avec la Corée du Sud:** La Suisse a signé avec la Corée du Sud une déclaration commune visant à introduire l'échange réciproque et automatique de renseignements en matière fiscale (EAR). En application de la norme internationale relative à l'EAR, la Suisse et la Corée du Sud entendent collecter, à partir de 2017, et échanger, à partir de 2018, les données bancaires, une fois que les bases légales nécessaires auront été instituées dans les deux États. (19.02.)
- **Douane civile et Corps des gardes-frontière:** La migration ainsi que la criminalité transfrontalière et la contrebande ont à nouveau fortement mobilisé l'Administration fédérale des douanes en 2015. Les recettes ont continué à baisser pour s'établir à 21,7 milliards de francs (2014: 23,6 milliards). Le nombre de cas de séjour illégal a atteint un niveau record (31 038), soit plus du double par rapport à l'année précédente. L'activité des passeurs s'est également accrue. La section antifraude douanière a traité plus de 14 000 nouveaux cas de contrebande organisée professionnellement. (23.02.)
- **Durabilité:** Le thème de la durabilité prend toujours plus d'importance dans le cadre de la politique des marchés financiers, tant sur la scène internationale que sur le plan national. À l'heure actuelle, les instances financières internationales, telles que le G20, discutent de l'impact que pourraient avoir le changement climatique et d'autres facteurs environnementaux sur la stabilité du système financier. Le Conseil fédéral a défini le rôle de la Suisse dans ces travaux et ainsi créé les bases d'une politique cohérente. (24.02.)
- **Réunion des ministres des finances du G20 à Shanghai:** Les 26 et 27 février 2016, le conseiller fédéral Ueli Maurer a participé, à Shanghai, à la première réunion sous présidence chinoise des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des États membres du G20. Il était accompagné de Thomas Jordan, président de la direction générale de la Banque nationale suisse. Les discussions ont principalement porté sur la lenteur de la reprise économique, l'incertitude sur les marchés financiers et la nécessité d'appliquer des réformes structurelles pour stimuler la croissance. Le chef du Département fédéral des finances a en outre mené divers entretiens bilatéraux en marge de la réunion. (27.02.)
- **Exception du FATCA:** Les autorités compétentes de la Suisse et des États-Unis ont signé le 19 février 2016 à Berne et le 29 février 2016 à Washington un accord visant à introduire dans l'accord FATCA une exception concernant les comptes gérés par des avocats ou des notaires. Selon l'exception négociée, les clients d'avocats ou de notaires ne doivent plus être identifiés, ce qui permet à ces derniers de respecter le secret professionnel auquel ils sont soumis. (01.03.)
- **Part de RPLP revenant au Liechtenstein:** Le Conseil fédéral a approuvé une modification du traité relatif à la RPLP, qui lie la Confédération suisse à la Principauté de Liechtenstein pour la période allant de 2016 à 2020. La part du Liechtenstein aux recettes provenant de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) a ainsi été adaptée. (04.03.)
- **Visite du ministre des finances du Luxembourg Pierre Gramegna:** Le ministre des finances, Ueli Maurer, a reçu à Berne son homologue du Luxembourg, Pierre Gramegna. Les discussions ont porté sur la situation de l'Europe d'un point de vue macroéconomique ainsi que sur les principales questions internationales en matière de finances et de fiscalité. (15.03.)
- **Régime de transit douanier:** Le Conseil fédéral a adopté le projet de décision de la commission mixte UE-AELE concernant la modification de la convention relative à un régime de transit commun. Celui-ci entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2016. (23.03.)
- **Accord sur l'échange de renseignements en matière fiscale avec le Brésil:** Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'accord sur l'échange de renseignements en matière fiscale (AERF) avec le Brésil et l'a soumis à l'approbation des Chambres fédérales. La Suisse et le Brésil ont signé à Brasilia cet accord le 23 novembre 2015. Il s'agit du dixième AERF signé par la Suisse. (23.03.)
- **CDI avec la France:** L'accord modifiant la convention contre les doubles impositions (CDI) en matière d'impôts sur le revenu et la fortune entre la Suisse et la France est entré en vigueur le 30 mars 2016. La convention est ainsi pleinement conforme à la norme internationale en matière d'échange de renseignements sur demande. (30.03.)

## Ordonnances importantes

- **Ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds:** Le Conseil fédéral a approuvé différentes modifications de l'ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (ORPL). Ces modifications entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2016. (27.01.)

## Autres dossiers du DFF

- **Réglementation des indices de référence dans le secteur financier:** Le Conseil fédéral a décidé de ne pas instaurer de réglementation dans le domaine des indices de référence. Les indices de référence (*benchmarks*) sont des indicateurs, par exemple des taux d'intérêt, qui servent de valeurs de référence pour les produits financiers (tels que les contrats hypothécaires). La Suisse compte aussi des administrateurs dont les indices de référence sont utilisés également au niveau international. (04.03.)
- **PUBLICA:** Au cours du dernier exercice, la Caisse fédérale de pensions PUBLICA enregistre des performances différentes pour ses deux stratégies de placement. En effet, si le rendement net moyen réalisé en 2015 sur les 32,1 milliards de francs suisses que totalise la fortune placée des quatorze caisses de prévoyance ouvertes affiliées à l'institution collective s'est établi à - 2,5 %, le rendement dégagé sur les 4,0 milliards de francs suisses qui constituent le montant de la fortune placée des sept caisses de prévoyance dites fermées, car composées uniquement de bénéficiaires de rentes, s'est élevé, quant à lui, à + 2,1 %. Fin 2015, le degré de couverture moyen se situait, selon les estimations, à 99 % pour les caisses de prévoyance ouvertes et 105 % pour les caisses de prévoyance fermées. (12.01.)
- **Impôt anticipé:** Les personnes morales résidant en Suisse peuvent demander par voie électronique le remboursement de l'impôt anticipé à l'aide du formulaire 25. Cela permet de diminuer les dépenses et constitue une étape supplémentaire en direction de la cyberadministration. (22.01.)
- **Enquête auprès du personnel:** L'administration fédérale dispose d'un personnel motivé qui s'investit dans son travail. C'est ce que montrent les résultats de l'enquête 2015 auprès du personnel, dont le Conseil fédéral a pris connaissance. (27.01.)
- **Monnaies commémoratives:** Le 28 janvier 2016, la Monnaie fédérale Swissmint émet trois nouvelles pièces commémoratives à l'intention des collectionneurs et des amateurs, à savoir deux pièces en argent et une pièce bimétallique. Appelée «Gottardo 2016», la première des deux monnaies en argent est dédiée à l'inauguration du tunnel de base du Saint-Gothard et la seconde aux «150 ans de la Croix-Rouge suisse». Quant à la monnaie bimétallique «Edelweiss», elle est la première pièce d'une série de trois appelée «FLORA ALPINA». (28.01.)
- **Adoption du plan stratégique en matière de cyberadministration:** Le comité de pilotage de la cyberadministration suisse a adopté le premier plan stratégique 2016-2019. Celui-ci présente toutes les mesures que la Confédération, les cantons et les communes prévoient de mettre en œuvre au cours de la première législature qui suivra l'adoption de la nouvelle stratégie. L'accent est mis sur le développement d'infrastructures de base destinées à accélérer le développement de la cyberadministration en Suisse. (28.01.)
- **Prestations d'assistance dans le cadre de projets informatiques clés:** Sur mandat du Conseil fédéral, l'Unité de pilotage informatique de la Confédération lance un appel d'offres conforme aux règles de l'OMC pour des prestations destinées à la gestion de grands projets informatiques complexes de l'administration fédérale. Le but visé est de compléter les ressources internes et d'éviter les problèmes dus à un éventuel manque de personnel dans les départements et les offices de la Confédération. (04.02.)
- **Production de boissons spiritueuses:** En 2015, les importations de boissons spiritueuses ont reculé de 2 %, passant à 82 969 hectolitres d'alcool pur. Le whisky conserve la première place, mais tombe à son plus bas niveau depuis 2005. Après avoir touché le fond, la production suisse de boissons spiritueuses reprend pied grâce aux bonnes récoltes de fruits de l'année 2014. Au total, 16 360 hectolitres d'alcool pur ont été distillés durant l'exercice 2014-2015 (+ 42 %). En dépit du ralentissement conjoncturel, les ventes d'éthanol d'Alcosuisse progressent encore de 2 % et s'établissent à 38,8 millions de kilogrammes. (23.02.)

- **Commission de la caisse PUBLICA:** Le Conseil fédéral a désigné Kaspar Müller, actuel responsable des finances et du controlling au Secrétariat général du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (SG DETEC), comme nouveau représentant de l'employeur au sein de la Commission de la caisse PUBLICA. Cette nomination intervient à la suite d'une démission anticipée. (24.02.)
- **Politique de plurilinguisme:** À l'occasion de la visite à Berne de Graham Fraser, Commissaire aux langues officielles du Canada, la Déléguée fédérale au plurilinguisme, Nicoletta Mariolini, et les Services du Parlement ont lancé hier le débat «Politique de plurilinguisme – Une politique publique comme les autres?». Pour le Conseiller fédéral Ueli Maurer, «la Suisse a peu de matières premières. Mais le plurilinguisme constitue, pour notre pays, un véritable ciment national.» (02.03.)
- **Constructions de la Confédération:** Qu'il s'agisse de bâtiments administratifs, d'installations douanières ou d'ambassades dans le monde entier, les immeubles appartenant à la Confédération sont les éléments constitutifs de l'architecture de la Suisse officielle. L'exposition itinérante «Constructions fédérales. L'architecture de la Suisse officielle», qui fera étape dans différentes villes de Suisse, est une fenêtre sur la diversité qui a marqué le domaine des constructions de la Confédération de 1848 à nos jours. (08.03.)
- **Direction générale des douanes:** Une plainte a été déposée contre deux collaborateurs de la Direction générale des douanes. Il existe un soupçon de gestion déloyale des intérêts publics. (10.03.)
- **Classe moyenne:** À l'échelle de la Suisse, la classe moyenne a vu son pouvoir d'achat augmenter ces dernières années. C'est pourquoi le Conseil fédéral conclut, dans un rapport, qu'une stratégie réservée à la classe moyenne ne constituerait pas une bonne solution. Le Conseil fédéral publie ce rapport en réponse au postulat de la conseillère nationale Lucrezia Meier-Schatz (11.3810), qui lui demandait de proposer une stratégie nationale cohérente et coordonnée avec les cantons au sujet de la classe moyenne. (11.03.)
- **Centre administratif d'Ittigen:** À la fin du mois de février 2016, l'Office fédéral des constructions et de la logistique a déposé une demande de permis de construire pour l'extension du centre administratif d'Ittigen, sur l'ancien site de l'entreprise Gurit-Worbla AG. Les travaux devraient commencer au plus tôt à partir de 2017. (14.03.)
- **Initiative «Pour un financement équitable des transports»:** Ueli Maurer a présenté les raisons du rejet par le Conseil fédéral de l'initiative «Pour un financement équitable des transports». Conscient des problèmes que pose l'augmentation du trafic, le Conseil fédéral a lui aussi proposé des solutions pour y remédier. Avec la création du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), il apporte une solution pragmatique et adaptée, tout en tenant compte de l'ensemble du budget fédéral. L'initiative, quant à elle, met en péril un système de financement éprouvé et entraînerait un programme d'économies radical. (22.03.)
- **Politique du personnel:** Le Conseil fédéral pilote le domaine du personnel de l'administration fédérale à l'aide de valeurs cibles et d'indicateurs qu'il redéfinit tous les quatre ans. Au cours de la dernière période, qui allait de 2012 à fin 2015, 14 des 19 valeurs cibles et indicateurs ont été entièrement atteints, voire dépassés. Une valeur cible a été partiellement atteinte, et quatre valeurs cibles n'ont pas été atteintes. C'est ce qui ressort du rapport sur la gestion du personnel 2015, que le Conseil fédéral a approuvé. (23.03.)

## Dossiers du DFF examinés par les Chambres fédérales

### Projets adoptés au cours de la session de printemps

- **Douanes:** Les effectifs du Corps des gardes-frontière ne doivent pas descendre en-dessous de ceux de 2003. Dans le cadre de la révision de la loi sur les douanes, le Conseil des États a suivi le Conseil national en refusant d'abroger la disposition de la loi relative aux effectifs minimaux. Les effectifs avaient été fixés en rapport avec l'accord d'association à Schengen. La Petite Chambre a également éliminé les autres divergences relatives à la révision de la loi, qui visait à combler diverses lacunes existantes. Des critiques avaient été énoncées dans le cadre de la consultation concernant le régime auquel sont soumis les dépôts francs sous douane, lesquels peuvent être utilisés pour entreposer des biens acquis de façon illicite ainsi qu'à des

fins de blanchiment d'argent et de soustraction d'impôt. Le Conseil fédéral a toutefois renoncé à durcir les conditions de dépôt (01.03.).

- **Cyberadministration:** Le Conseil fédéral doit faire progresser l'informatisation de l'administration. Le Conseil des États a adopté à cet effet, sans voix contraires, une motion émanant du Conseil national. Le traitement en ligne de démarches administratives permet de rapprocher le citoyen de l'État et de réduire la bureaucratie, selon les termes de Peter Föhn (UDC/SZ), porte-parole de la commission. Le ministre des finances, Ueli Maurer, rappelle qu'il existe déjà un groupe de travail Cyberadministration. Le projet a bien démarré. Cependant chaque étape nécessite un certain temps, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité. Concernant les applications en voie d'élaboration, il cite le vote électronique ou le décompte électronique de la taxe sur la valeur ajoutée. (01.03.)
- **TVA:** Les entreprises suisses ne doivent plus être discriminées en matière de TVA par rapport aux entreprises étrangères. Le Conseil des États en tant que second conseil a donné le feu vert à une modification apportée à la loi sur la TVA. Dorénavant, l'assujettissement des entreprises se basera sur le chiffre d'affaires réalisé à l'échelle mondiale, et non plus seulement sur le territoire suisse. Toute entreprise fournissant des services en Suisse est ainsi assujettie à la TVA, à moins d'apporter la preuve qu'elle réalise à l'échelle mondiale un chiffre d'affaires inférieur à 100 000 francs. La nouvelle réglementation s'applique également aux commerçants en ligne. La modification profite indirectement aux entreprises suisses, dans la mesure où elle supprime un avantage dont jouissait la concurrence étrangère. Le Conseil des États ayant apporté plusieurs modifications au projet, celui-ci est renvoyé au Conseil national. (03.03.)
- **Douanes I:** Plusieurs conseillers aux États de Suisse orientale ont sévèrement critiqué les projets de la Confédération visant à fermer douze bureaux de douane au titre de mesures d'économie. Les conseillers aux États de Schaffhouse, Thurgovie et Saint-Gall s'en sont notamment pris au fait que le démantèlement frapperait de façon disproportionnée la Suisse orientale et porterait atteinte à l'économie régionale. Fermer douze bureaux de douane nuirait à l'économie, puisque cela occasionnerait des trajets plus longs et des temps d'attente plus importants aux bureaux de douane restants. Le conseiller fédéral Ueli Maurer a affirmé prendre au sérieux cette préoccupation. Cependant le programme de stabilisation de la Confédération 2017-2019 est un mandat dont le Conseil fédéral a été chargé par le Parlement et qu'il est tenu d'exécuter. On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs, conclut le conseiller fédéral. (03.03.)
- **Douanes II:** Les coûts découlant de l'ouverture pour les douanes d'envois postaux à des fins de contrôle seront dorénavant pris en charge par la Confédération. Les clients peuvent demander à la Confédération le remboursement d'un montant forfaitaire. Le Conseil des États a accepté par 20 voix contre 14, avec 5 abstentions, une motion d'Erich Ettl (PDC/OW), qui charge le Conseil fédéral de modifier la loi sur les douanes dans ce sens. La Poste est mandatée par les douanes pour vérifier par sondage les paquets envoyés de l'étranger en Suisse. Or comme elle ne peut, en vertu de la loi, imputer aux douanes le coût des contrôles (13 francs), elle le répercute sur le consommateur final. (03.03.)
- **Déduction fiscale forfaitaire pour les pendulaires:** Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la déduction pour frais de déplacement dans la déclaration d'impôt est plafonnée à 3000 francs pour les salariés accomplissant leurs trajets de travail avec un véhicule de service au même titre que pour tous les autres contribuables qui exercent une activité lucrative dépendante. Erich Ettl (PDC/OW) a présenté une motion au Conseil des États exigeant que cette disposition soit modifiée. La motion devra être soumise à un examen approfondi par la commission compétente du Conseil des États avant que ce dernier procède au vote. Une majorité de la Petite Chambre a considéré que l'objet était complexe et pas encore mûr pour une décision et a donné suite à une motion d'ordre dans ce sens. (03.03.)
- **Impôts:** En sa qualité de conseil prioritaire, le Conseil national s'est prononcé en faveur d'une révision de l'imposition à la source. Le projet vise à éliminer les inégalités de traitement et à éviter toute incompatibilité avec l'accord sur la libre circulation des personnes. Le projet a été salué de la gauche à la droite de l'hémicycle. Le Conseil national lui a néanmoins apporté des modifications, avant de le transférer au Conseil

des États. Tous les travailleurs étrangers non titulaires d'un permis d'établissement (quelque 760 000 personnes actuellement) sont assujettis à l'impôt à la source. (08.03.)

- **Conventions fiscales:** Le Conseil national a adopté les conventions contre les doubles impositions (CDI) avec le Liechtenstein et Oman et conclu des accords d'échange de renseignements fiscaux avec le Belize et Grenade, petits États d'Amérique centrale. Il a par ailleurs adopté des modifications apportées aux CDI en vigueur avec la Norvège et l'Albanie. «Les conventions contre les doubles impositions constituent un élément essentiel de la politique fiscale», a déclaré la porte-parole de la commission Petra Gössi (PLR/SZ). Elles servent à éviter les conflits fiscaux. La commission a proposé l'adoption de tous les accords. La Grande Chambre a donné suite à cette recommandation. Seuls une majorité de conseillers nationaux UDC ont systématiquement rejeté les propositions. (08.03.)
- **Informatique:** L'administration fédérale introduira une nouvelle génération de systèmes de postes de travail informatiques jusqu'en 2020. Après le Conseil des États, le Conseil national à son tour a adopté un crédit d'engagement de plus de 70 millions de francs. Le projet est ainsi sous toit. La nécessité de cette mise à niveau découle de l'arrêt définitif du cycle de vie de Windows 7, prévu à la fin de 2019. Microsoft cessera depuis lors d'en assurer l'assistance technique. Les systèmes de postes de travail de l'administration fédérale devront donc être migrés vers Windows 10. (08.03.)
- **Trafic lourd:** Les terminaux du trafic combiné situés de l'autre côté de la frontière devraient continuer de bénéficier du remboursement de la redevance sur le trafic des poids lourds (RPLP). Par 118 voix contre 68, le Conseil national a refusé une motion du conseiller aux États Claude Janiak (PS/BL) visant à supprimer cette disposition. Les transporteurs ont droit au remboursement de la RPLP pour le tronçon entre le terminal en Suisse et le client final auquel ils livrent un conteneur. Le législateur a voulu créer ainsi une incitation à transporter autant que possible les marchandises par le rail. Certains terminaux allemands proches de la frontière en profitent également. Ils bénéficient ainsi de structures de coûts bien plus avantageuses que les acteurs suisses du marché. Claude Janiak a donc proposé d'exclure du droit au remboursement de la RPLP les terminaux du transport combiné proches de la frontière. (08.03.)
- **Péréquation financière:** Le Conseil national a approuvé deux postulats visant des prescriptions régissant la péréquation financière. Actuellement, le but de la péréquation financière est de faire en sorte que tous les cantons disposent de ressources correspondant à au moins 85 % de la moyenne suisse. Plutôt qu'à un pourcentage fixe, le Conseil national serait favorable à l'introduction d'une fourchette. Il a approuvé un postulat de l'ancien conseiller national Roland Fischer (PVL/LU) exigeant que le Conseil national étudie la possibilité d'introduire une fourchette comprise entre 83 et 87 %. Le Conseil national a également transmis au Conseil fédéral un postulat de Petra Gössi (PLR/SZ) sur le même sujet, appelant ce dernier à examiner si les ressources propres du canton le plus faiblement doté doivent toujours atteindre précisément 85 % de la moyenne suisse. (08.03.)
- **Douanes:** Le Conseil national estime que le Corps de gardes-frontière doit être renforcé en Suisse orientale. La Grande Chambre a approuvé une motion dans ce sens du Saint-Gallois Walter Müller (PLR). Le conseiller national avait déposé sa motion en mars 2014 suite à une déclaration du chef du Corps de gardes-frontière devant la Commission de sécurité, selon lequel, en prétéritant la Suisse orientale, on «acceptait le risque d'une protection lacunaire». Le conseiller fédéral Ueli Maurer a rétorqué que le Corps de gardes-frontières est renforcé aux endroits où la menace est la plus importante. À l'époque du dépôt de la motion, le «point chaud» se situait au Tessin du fait de l'afflux de réfugiés. À l'heure actuelle, le Corps de gardes-frontières intervient de façon plus concentrée aux frontières Nord et Est. La motion a été transmise au Conseil des États. (08.03.)
- **Politique monétaire:** Le Conseil fédéral est chargé d'exposer dans un rapport la stratégie à long terme que la Suisse compte poursuivre dans sa politique monétaire. Le Conseil national a tacitement approuvé un postulat de Susanne Leutenegger Oberholzer (PS/BL) arguant que le système monétaire international et les politiques monétaires des différents États traversent des mutations profondes. Il est donc opportun que le Conseil fédéral fasse le point sur la situation. Le Conseil fédéral a soutenu le postulat. Il estime indispensable que la Suisse surveille attentivement les

évolutions du système financier et monétaire international et qu'elle contribue à la pérennité du système. (08.03.)

- **Fonds souverain:** Le Conseil fédéral ne doit pas envisager la création d'un fonds souverain. Par 117 voix contre 76 et 3 abstentions, le Conseil national a rejeté un postulat à cet effet présenté par le groupe BD. Martin Landolt (PBD/GL) a justifié l'intervention par le fait que la Banque nationale suisse (BNS) investit une grande partie de ses réserves dans des emprunts d'Etats. Le PDC, le PLR et l'UDC ont pris position contre le postulat. Thomas Aeschi (UDC/ZG) a mis en garde contre la tentation de donner à la BNS des consignes relatives à sa politique de placement. Cela reviendrait à remettre en cause l'indépendance de la BNS. Le ministre des finances, Ueli Maurer, voit la création d'un fonds souverain d'un œil critique. Les risques financiers ne sont pas négligeables. Le Conseil fédéral est néanmoins disposé à accepter le postulat. (08.03.)
- **Banque nationale I:** Il ne faut pas empêcher la BNS d'investir dans des groupes actifs dans l'extraction d'agents énergétiques fossiles comme le pétrole, le gaz ou le charbon. Par 141 voix contre 57, le Conseil national a rejeté une motion de Susanne Leutenegger Oberholzer (PS/BL). Celle-ci faisait valoir que si les États respectent leurs objectifs climatiques, les cours des titres de ces sociétés pourraient s'effondrer. Par ailleurs, les investissements dans les combustibles et carburants fossiles vont à l'encontre des objectifs climatiques de la Suisse. Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion. Selon le ministre des finances, Ueli Maurer, la Suisse est déjà active et sensibilisée dans le domaine de l'économie durable. Il n'est pas pour autant indiqué de donner à la BNS des consignes relatives à sa politique de placement. (08.03.)
- **Banque nationale II:** La distribution du bénéfice de la BNS à la Confédération devrait continuer d'être portée au compte ordinaire. Une motion du groupe libéral-radical visait à obtenir que la part de la Confédération au bénéfice de la BNS soit affectée à la réduction de la dette. Selon l'argumentation du PLR, la Confédération, en tablant sur les versements de la BNS pour équilibrer son budget, affaiblirait sa situation et s'exposerait à des instabilités budgétaires. Elle contournerait également le frein à l'endettement, ce qui ne saurait être toléré. «Le Conseil fédéral considère qu'une recette ordinaire doit également pouvoir être budgétisée pour des dépenses ordinaires», a indiqué le ministre des finances, Ueli Maurer. Par 100 voix contre 96, le Conseil national a rejeté l'intervention. (08.03.)
- **Paradis fiscaux I:** La Confédération ne doit pas être amenée à prélever un impôt sur les transferts de fonds effectués à partir ou à destination des paradis fiscaux. Par 141 voix contre 57, le Conseil national a refusé une motion dans ce sens de Louis Schelbert (PES/LU). Selon ce dernier, des fortunes astronomiques seraient déposées dans les paradis fiscaux. Les pertes fiscales subies par les États s'élèveraient à au moins 250 milliards de francs. La motion part d'une bonne intention, a répondu le ministre des finances, Ueli Maurer. Cependant la Suisse est déjà active dans ce sens puisqu'elle a adhéré aux normes internationales visant à lutter contre l'évasion fiscale des entreprises multinationales (plan d'action BEPS). Il n'est pas opportun de faire maintenant cavalier seul dans ce domaine. (08.03.)
- **Paradis fiscaux II:** Le Conseil national renonce à charger le Conseil fédéral de combler des lacunes fiscales en prenant des dispositions à l'encontre d'entreprises suisses possédant des sociétés offshore. Par 140 voix contre 57, il a rejeté une motion du groupe socialiste visant à interdire les structures injustifiables permettant d'éluider le fisc. La législation de la Suisse doit être portée au niveau de celle de la plupart des pays qui ont mis en place des dispositions sur les sociétés étrangères contrôlées (Controlled Foreign Corporations). Telle est la revendication énoncée par Margret Kiener Nellen (PS/BE) au nom du groupe socialiste. D'autres pays comme la France ou les États-Unis ont pris une nette avance sur la Suisse en prenant des dispositions pour faire barrage aux montages juridiques agressifs visant à contourner le fisc. Le conseiller fédéral Ueli Maurer a pris position contre la motion. La Suisse s'est déjà attelée à la tâche en collaborant au plan d'action BEPS. Faire cavalier seul en la matière serait contre-productif. (08.03.)
- **Marché des capitaux:** Les investisseurs qui interviennent sur le marché suisse des capitaux doivent également être protégés lorsque l'entreprise dans laquelle ils investissent a son siège à l'étranger. Dans l'intérêt de la compétitivité du marché suisse des capitaux, le Conseil des États a opté en faveur d'une déréglementation modérée de la surveillance. Ainsi, les sociétés de révision étrangères devront dorénavant pouvoir requérir leur agrément en Suisse lorsque, dans leur pays, il



n'existe pas d'autorité de surveillance reconnue. À défaut, les investisseurs pourront être rendus attentifs au fait que l'entreprise de révision n'est soumise à aucune surveillance étatique. Le projet a été transmis au Conseil national. (08.03.)

- **Programme de stabilisation:** Le Conseil des États n'a pas l'intention de prendre les devants pour traiter certains points particuliers du programme d'économies prévu. Il a renvoyé une intervention concernant Swissinfo à la commission prioritaire chargée de l'examen du programme de stabilisation. Le conseiller aux États Filippo Lombardi (PDC/TI) souhaite charger le Conseil fédéral de renoncer aux coupes qui grèveraient le budget de Swissinfo. (09.03.)
- **Impôts:** Après que l'initiative du PDC «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage» a été rejetée de justesse, les débats sur l'imposition des couples se poursuivent. La préférence du Conseil national va à l'imposition individuelle des couples mariés. Il souhaite charger le Conseil fédéral de soumettre au Parlement une réforme fiscale allant dans ce sens. Par 92 voix contre 88 et 6 abstentions, il a approuvé une motion de sa Commission des finances. La motion est transférée au Conseil des États. Au Conseil national, les partisans de l'imposition individuelle font valoir que ce régime est le modèle le plus équitable et qu'il incitera les femmes à entrer sur le marché du travail. L'imposition commune des couples mariés retient les femmes d'exercer une activité lucrative dans la mesure où, par l'effet de la progression à froid, le deuxième revenu est plus lourdement taxé. L'UDC et le PDC ont rejeté la motion. La composition des deux camps n'a pas changé depuis la campagne en vue de la votation. (10.03.)
- **Sécurité:** Le Conseil national a chargé le Conseil fédéral d'examiner le mandat du Corps des gardes-frontière ainsi que l'effectif nécessaire à l'exécution dudit mandat, et de lui présenter un rapport d'ici à la fin mai 2016. La porte-parole de la Commission de la politique de sécurité Edith Graf-Litscher (PS/TG) justifie le postulat de sa commission en dénonçant une politique du rapiéçage et en appelant de ses vœux une vision d'ensemble. Le Conseil national a rejeté une initiative des conseillers aux États de Bâle-Ville qui réclamaient une augmentation de l'effectif du Corps des gardes-frontière. La commission partage leur préoccupation, a affirmé Hans-Ulrich Bigler (PLR/ZH). Toutefois la majorité de la commission considère que l'initiative n'est pas la bonne voie. (10.03.)
- **EAR:** La Suisse fournira régulièrement des informations aux États de l'UE sur les comptes en banque en Suisse des ressortissants de l'UE. Ces renseignements seront également communiqués à l'Australie. Le Conseil des États en tant que conseil prioritaire a approuvé les accords relatifs à l'échange automatique de renseignements (EAR). La fin du secret bancaire pour les clientes et clients ressortissants des États correspondants n'a pas rencontré beaucoup de résistance. Par 35 voix contre 1 et 3 abstentions, le Conseil des États a approuvé l'EAR avec l'UE. Il a approuvé sans opposition l'échange de renseignements avec l'Australie. Le ministre des finances, Ueli Maurer, a relevé que la Suisse avait d'abord agi sous la pression. Or il faut se rendre à l'évidence: le respect des normes internationales est indispensable pour une place financière internationale. «Aujourd'hui, nous n'agissons plus sous la pression, mais par conviction», a affirmé Ueli Maurer. (14.03.)
- **Mesures d'économies:** À partir de 2017, le Conseil fédéral a l'intention de réaliser des économies d'environ 1 milliard de francs par an. Le programme de stabilisation est maintenu. Le Conseil des États a rejeté une motion de Didier Berberat (PS/NE) visant à repousser d'une année au moins le programme de stabilisation. Selon lui, alors que la croissance est faible et que le chômage progresse, le programme de stabilisation arrive au mauvais moment. Il rappelle également l'excédent surprise de 2,3 milliards de francs que la Confédération a enregistré en 2015. Le ministre des finances, Ueli Maurer, a rétorqué que les perspectives n'étaient pas roses. Le programme de stabilisation répond à une nécessité. (14.03.)
- **Entreprises:** La Suisse doit cesser de faire bénéficier les entreprises de privilèges fiscaux qui ne sont plus conformes aux normes internationales. En revanche, les entreprises peuvent escompter de nouveaux allègements dans le cadre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises. Le Conseil national en tant que seconde chambre a approuvé des avantages fiscaux supplémentaires. Il introduit dans le projet d'acte un régime spécial d'imposition des sociétés de navigation ainsi qu'un impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts. Pour la Confédération à elle seule, le coût de la réforme se trouve ainsi augmenté de plusieurs centaines de millions de francs. Pour le reste, le Conseil national a pour l'essentiel suivi les décisions du

Conseil des États, relatives notamment à la patent box (déductions fiscales liées aux produits des brevets) et aux déductions accordées sur les dépenses de recherche et de développement. (16.03.)

- **Taxe sur la valeur ajoutée:** Le Conseil fédéral a rejeté une motion du PLR qui demandait l'introduction d'un taux de TVA unique situé entre 6 et 6,5 %. Denrées alimentaires de bases, médicaments, services dans le domaine de l'éducation, journaux, revues et livres seraient exonérés. Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion. Le conseiller fédéral Ueli Maurer se déclare certes favorable à une simplification du régime de la TVA. Mais un taux unique lié aux conditions esquissées par le PLR n'est pas réaliste. Il entraînerait un manque à gagner fiscal massif et s'exercerait unilatéralement au détriment des petites entreprises. La Grande Chambre a rejeté l'intervention parlementaire par 134 voix 49. (16.03.)
- **Frein à l'endettement:** Le Conseil national estime que le frein à l'endettement existant est suffisant. Il a rejeté par 115 voix contre 69 une motion de l'UDC visant à introduire un frein supplémentaire à l'augmentation des dépenses lié à la croissance économique. Thomas Matter (UDC/ZH) explique que l'objectif visé est d'obtenir en un premier temps une stabilisation, puis à plus long terme une réduction de la quote-part de l'Etat. Le Conseil fédéral déconseille de se fixer cet objectif. La motion entend limiter la croissance de toutes les dépenses à la croissance du PIB. Cela reviendrait à restreindre de façon injustifiable la marge de manœuvre de sa politique budgétaire. (16.03.)
- **Impôts:** Le Conseil national a mené à terme les délibérations, interrompues la veille, relatives à la troisième réforme de l'imposition des entreprises. Pour ne pas alourdir encore davantage le projet d'acte, il a renoncé à supprimer le droit de timbre d'émission sur le capital propre. Il a fixé à 20,5 % la part des cantons au produit de l'impôt fédéral direct, comme le proposait le Conseil fédéral. Auparavant, le Conseil national avait approuvé des allègements fiscaux supplémentaires, parmi lesquels un impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts sur la part des fonds propres supérieure à celle du capital de base, ainsi qu'un impôt spécial pour les sociétés de navigation. Il a approuvé la patent box, les déductions au titre des dépenses pour la recherche et la réglementation en matière de déclaration des réserves latentes. Le Conseil fédéral avait proposé ces avantages fiscaux dans la mesure où la Suisse, sous la pression de l'étranger, doit renoncer à faire bénéficier les sociétés à statut fiscal spécial de privilèges fiscaux. (17.03.)
- **Administration fédérale:** Le Parlement a donné son feu vert à un crédit d'engagement de 67 millions de francs pour un projet informatique. L'objectif est d'installer deux nouveaux systèmes GEVER achetés au terme d'un appel d'offres conforme aux règles de l'OMC et de procéder à leur introduction généralisée dans l'administration fédérale centrale. Le Conseil national en tant que second conseil a approuvé le crédit par 168 voix contre 5 et 4 abstentions. Jusqu'ici, l'administration fédérale travaillait avec quatre produits différents non compatibles entre eux, a relevé le porte-parole de la commission Albert Vitali (PLR/LU). La normalisation prévue apporte une optimisation et des économies. Selon le message, le coût par utilisateur passe de 1270 à 750 francs par an. (17.03.)
- **Véhicules utilisés sur les pistes:** Lors des votes finaux, le Conseil national (par 135 voix contre 59) et le Conseil des États (par 35 voix contre 6) ont adopté une modification de la loi sur l'imposition des huiles minérales visant à exonérer les véhicules utilisés sur les pistes de l'impôt sur les huiles minérales. (18.03.)
- **Impôt anticipé:** Lors des votes finaux, le Conseil national (par 194 voix contre 0) et le Conseil des États (par 45 voix contre 0) ont adopté les modifications apportées à la loi sur l'impôt anticipé visant à prolonger l'exonération de certains instruments financiers de l'impôt anticipé. (18.03.)
- **Assurance contre les dommages dus à des événements naturels:** Lors des votes finaux, les Chambres fédérales ont adopté par 195 voix contre 0 (Conseil national) et 45 voix contre 0 (Conseil des États) l'arrêté fédéral portant approbation d'un accord avec la Principauté du Liechtenstein relatif à l'assurance contre les dommages dus à des événements naturels. (18.03.)
- **Douanes:** Lors des votes finaux, le Conseil national (par 195 voix contre 0) et le Conseil des États (par 44 voix contre 0) ont adopté des modifications apportées à la loi sur les douanes autorisant les gardes-frontière à surveiller des personnes dans l'espace public au moyen d'enregistrements vidéo et audio. (18.03.)

- **Italie:** Lors des votes finaux, le Conseil national (par 131 voix contre 19) et le Conseil des États (par 44 voix contre 0) ont adopté l'arrêté fédéral relatif à l'approbation d'un protocole de modification de la Convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Italie, au titre duquel la Suisse fournit à l'Italie des renseignements fiscaux sur demande. (18.03.)